

Faire vivre la lutte contre les discriminations en politique de la ville



Qu'est-ce qu'une discrimination ?

En droit¹, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondé sur un critère défini par la loi ET relever d'une situation visée par la loi (l'emploi, l'éducation, le logement, l'accès aux biens et services publics et privés²).

Les critères définis sont : la situation de famille, l'apparence physique, le nom, les mœurs, le lieu de résidence, la perte d'autonomie, la vulnérabilité résultant d'une situation économique, la capacité de s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire, la qualité de lanceur d'alerte, la qualité de facilitateur d'une alerte ou lien avec un lanceur d'alerte, l'âge, le sexe, l'origine, l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race, la grossesse, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les opinions politiques, les activités syndicales, les opinions philosophiques, les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée.

La lutte contre les discriminations en politique de la ville

Une discrimination se définit ainsi comme un traitement défavorable qui doit remplir deux conditions généralement cumulatives : être fondé sur l'un des 26 critères définis par la loi ET relever d'une situation visée par la loi (l'emploi, l'éducation, le logement, l'accès aux biens et services publics et privés...).

Sa prise en compte par les pouvoirs publics se met en place fin des années 90, marquée par une volonté politique forte de condamner les discriminations raciales notamment. Elle se matérialise principalement par l'entrée emploi avec le Fonds d'aide et de soutien à l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild).

Dans les années 2000, des actions partenariales se créent avec la Délégation interministérielle à la ville et se poursuivent avec la création de l'Agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances (Acsé) en 2006. Ainsi, la lutte contre les discriminations devient un enjeu transversal de la politique de la ville avec des actions à degré plus ou moins fort. Elle s'inscrit ensuite dans les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) en 2006 et se voit mobilisée sous l'angle de la mixité sociale dans les premiers programmes de renouvellement urbain. Même si des évolutions sont présentes avec des moyens et des outillages, le constat se partage sur le fait que la lutte contre les discriminations ne bénéficie pas réellement d'une politique publique effective.

1 - Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations
LOI n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique - <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018877783/>

2 - <https://www.defenseurdessroits.fr/lutter-contre-les-discriminations-et-promouvoir-legalite-185>

En politique de la ville, son ambition est davantage marquée avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, par le souhait de générer une politique territorialisée et structurante. En 2022, le réseau RECI³ propose alors son regard sur l'efficacité de la prise en compte de la lutte contre les discriminations dans la dernière génération des contrats de ville (2014-2023) et sa mise en œuvre. Il soulève que la politique territorialisée se matérialise surtout par une incitation à formaliser des plans territoriaux de lutte contre les discriminations (PTLCD) sur l'ensemble des territoires à partir des contrats de ville, sans que cela soit forcément suivi d'effets par des actions spécifiques. Dans le même temps, le contexte post-attentats ne facilite pas la prise en compte réelle des discriminations. En effet, les territoires privilégient davantage des actions autour de plans de radicalisation, de la laïcité et du vivre ensemble. Cela met alors de côté une réflexion plus large sur la lutte contre les discriminations. Si l'aspect transversal de la thématique apparaît fortement, celle-ci reste cependant limitée. Le réseau RECI en fait l'observation suivante : « *les démarches locales priorisent une approche spécifique, centrée sur les discriminations directes, appelant à des réponses en matière d'accès aux droits et d'accompagnement des victimes. L'approche intégrée reste peu maîtrisée, peu opérationnelle et relativement limitée par les cloisonnements techniques, politiques et des alliances pas assez construites⁴.* »

Il propose alors quelques enseignements et leviers à mobiliser :

- « *une impulsion politique qui implique une conscientisation à différentes échelles ;*
- *une impulsion de l'État, incarnée dans une politique publique nationale et locale ;*
- *une capacité d'animation reposant sur des moyens humains ;*
- *une dynamique territoriale plus qu'une approche sous forme de plan annexé à un document-cadre ;*
- *des ressources mobilisables⁵.* »

A ce jour, la lutte contre les discriminations demeure une thématique transversale inscrite dans les nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030. Elle prend souvent la forme d'une intention générale (lutter contre les différentes discriminations) et parfois d'une volonté

3 - Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration. Site Internet : <https://biblio.reseau-reici.org/>

4 - RECI, R. (2025). Point de vue sur... La prise en compte des discriminations au sein des contrats de ville. Cahiers de la LCD, 20(1), 27-37. <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-2025-1-page-27?lang=fr>.

5 - Ibid.

ciblée (par exemple : les discriminations faites aux femmes en matière d'accès aux loisirs, les discriminations raciales à l'emploi, etc.). Ces différentes orientations sont marquées par la difficulté à être rendues opérationnelles et évaluables (comment évaluer si la lutte est efficace ?). Plus généralement, ce constat pose la question de ce que recouvre le terme « discrimination » tant d'un point de vue juridique qu'idéologique, et pose également la question de l'action visant « à lutter contre », notamment sous l'angle de la prévention. La thématique est rarement traitée de manière directe, c'est-à-dire qu'elle est souvent abordée via une autre entrée thématique, par exemple, l'emploi, l'éducation, l'égalité femmes/hommes. Son traitement se fait alors par le biais de sensibilisation majoritairement.

Cependant il est à noter que des expériences et des démarches sont tout de même mises en œuvre sur les territoires de la politique de la ville. Nous avons souhaité valoriser à travers cette publication les actions réalisées sur les territoires relevant de la géographie prioritaire en Bourgogne-Franche-Comté.

L'état des discriminations en France

Quelques données chiffrées sur l'état des discriminations en France à partir du rapport de l'Observatoire des inégalités, publié en 2023.

- ◊ 18% de la population déclare avoir subi une discrimination au cours des cinq dernières années ;
- ◊ Un candidat au nom français a près de 50% de chances supplémentaires d'être rappelé par un employeur par rapport à un candidat au nom maghrébin ;
- ◊ 29% des personnes handicapées subissent des privations matérielles contre 12% de l'ensemble des Français
- ◊ Les salaires des femmes sont en moyenne inférieur de 24,4% à ceux des hommes tous temps de travail confondus (Insee – 2021) ;
- ◊ 62% des personnes interrogées ne se considèrent pas du tout racistes selon l'enquête 2022 de la Commission nationale consultatives des droits de l'homme.

Le COHRAD – Exemple en Côte d'Or

Dans chaque département, le référent du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme, la Haine anti-LGBT+ et les Discriminations liées à l'origine (COHRAD), anime sur le territoire départemental les actions de lutte contre les discriminations relevant du périmètre de la DILCRAH⁶ (antisémitisme, racisme, haine anti-LGBT+ et discriminations liées à l'origine). Il veille à la bonne application des deux plans nationaux en cours : le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine et le Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+.

A cette fin, le référent mobilise différents vecteurs d'action, notamment :

- Le CORAHD, une ou plusieurs fois par an, qui réunit les acteurs de lutte contre les discriminations (forces de l'ordre, justice et services de l'État, élus, associations). Il permet : un état des lieux des atteintes, un espace de dialogue et d'échanges de bonnes pratiques, la présentation des projets subventionnés par l'appel à projets local de la DILCRAH (bilan des actions financées l'année N-1, projets retenus pour l'année N) ;
- La mise en œuvre de [l'appel à projets local](#) de la [DILCRAH](#), qui permet de soutenir et d'encourager financièrement des initiatives locales de la société civile (associations loi 1901, établissements culturels, scolaires ou universitaires) contre les haines, les préjugés racistes, antisémites, LGBTphobes et/ou les discriminations liées à l'origine par des actions adaptées aux réalités et besoins spécifiques du territoire ;
- La veille, l'échange, l'animation et la mise en valeur du réseau des acteurs du territoire afin de mieux identifier les réalités locales, les problématiques rencontrées et les difficultés éventuelles dans le suivi de ces thématiques sur le territoire.

En Côte d'Or, en 2025, 15 actions ont été soutenues par l'État dans le cadre de l'appel à projets, pour agir dès le plus jeune âge et auprès du plus grand nombre. Ces actions peuvent se situer en Quartier Prioritaire de la Ville.

6 - Crée en 2012, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH) est chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique de l'État en matière de lutte contre les haines et les discriminations

Retour d'expériences

Les actions présentées montrent que malgré la prise en compte encore parcellaire de cette thématique en politique de la ville, des initiatives sont proposées pour soutenir le vivre ensemble dans les territoires. Les destinataires sont le plus souvent un public scolaire.



Entretien avec Association Humanity – Samira BEN GOUIDER (Présidente)

L'association Humanity existe depuis 2016, sa création est intervenue au moment de la crise migratoire des réfugiés. Elle est partie du constat que ces personnes étaient potentiellement discriminées par leurs origines. La structure s'est ensuite organisée en différents pôles.

Une ou des actions phares ?

L'essence même de l'association est de lutter contre les stéréotypes, contribuer à apporter un regard positif sur le public des réfugiés et participer au vivre et faire ensemble.

Concernant la lutte contre les discriminations plus particulièrement, Humanity a proposé en 2023 une formation autour de cette thématique. Dispensée par Khalid HAMDANI (consultant et directeur de l'Institut Éthique & Diversité), durant une journée, plusieurs acteurs associatifs, agents publics et de l'État se sont réunis. Elle a permis de poser les bases d'un projet d'éveil et de sensibilisation sur le territoire.

A destination d'un autre type de public cette fois, des jeunes de la mission locale et des demandeurs d'asile, l'association proposait également un module d'une durée de 2h30 pour comprendre les notions clés de la lutte contre les discriminations. L'approche était davantage tournée autour de la différence entre racisme et discrimination : définition des termes, à partir de quel moment est-on discriminé, comment se défendre, etc. A partir de quiz et d'études de cas, les participants ont pu saisir des différents termes utilisés dans ce domaine. Ces actions n'ont pas pu être pérennisées, car pour que ce type de projets perdure, il y a la nécessité que cela soit au cœur de son activité. L'association avait le souhait notamment de créer une commission, et de pouvoir mettre en lien les victimes, sans que cela ait finalement pu se faire. Il y a donc eu un côté un peu frustrant. Néanmoins, la lutte contre les discriminations est un sujet qui est beaucoup plus parlé depuis quelques

années maintenant. C'est un sujet qui s'est un peu plus « propagé », dans le sens où des choses bougent et existent.

L'association produit un journal tous les deux mois intitulé « Humanity ». Les actions décrites ci-dessus y sont valorisées, le journal est disponible sur le site Internet de la structure.

Plus spécifiquement en QPV, nous avons participé au programme « Quartiers d'été » en proposant des animations en pied d'immeuble avec des artistes/réfugiés exilés. L'objectif était de développer la citoyenneté des jeunes, créer du lien social entre les habitants autour de projets artistiques et culturel et valoriser la présence des personnes réfugiées habitant dans le quartier du Plessis (Montceau-Les-Mines - 71). Pour les personnes arrivantes, ces actions ont permis de s'impliquer dans la vie sociale du quartier, de pouvoir rencontrer d'autres personnes, se créer des réseaux et tout simplement de les rendre visibles.

Pour aller plus loin

Association Humanity

58, rue de la loge - 71300 Montceau-les-Mines

associationhumanity71@gmail.com

<https://association-humanity.com/>



Entretien avec Récidev – Smail DJERBAL (médiateur)

Créé en 1996, Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev) est un collectif composé de plusieurs organisations de solidarités internationales.

Récidev informe, éduque et mobilise les citoyens sur l'accès aux droits fondamentaux, l'équité, la promotion de l'interculturalité et la lutte contre les préjugés et discriminations partout dans le monde.

Son activité se fait autour :

- d'animations sur diverses thématiques : vivre ensemble, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, etc. ;
- de formations sur les thèmes de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) afin de découvrir cette démarche ou approfondir sa pratique en la matière ;
- d'accompagnements de porteurs de projets de solidarité internationale ;
- d'un centre de ressources avec 2000 documents disponibles et empruntables autour de la solidarité internationale et le développement durable.

Une ou des actions phares ?

Plusieurs actions sont développées autour des inégalités et de la lutte contre les discriminations. Sur le premier pan, la structure dispense des formations aux inégalités mondiales et de genre à destination de bénévoles en contact avec du public, personnels éducatifs, etc. Sur le deuxième pan, des formations civique et citoyenne pour les services civiques sont proposées.

La structure se base sur une méthode d'éducation à la citoyenneté internationale dans l'esprit de l'éducation populaire et dans une démarche d'ouverture d'esprit. Les actions citées précédemment sont complétées par des ateliers de sensibilisation à la rencontre interculturelle par exemple avec des publics scolaires. Ces ateliers se font par l'entrée ludique avec le jeu Pictionary. L'idée est de partir du préjugé qui conduira à des discriminations afin de provoquer une prise de conscience.

En 2025, Récidev a proposé un parcours à la citoyenneté et laïcité, financé dans le cadre du contrat de ville de Besançon. Il se composait d'ateliers sur la rencontre interculturelle (quelle est la culture de l'autre, connaissance...), sur la LCD (préjugés et lutte contre cela...) et sur Etat/religion (état des lieux en France, quelle évolution avec les mutations de la société...).

Enfin, avec l'action « Samedi causerie » une séquence a été faite autour du livre « Discriminations : inventaire pour ne plus se taire » (Emma STRACK). Cette action permet, par la technique de l'arpentage⁷, de découvrir une lecture collectivement.

Au cœur du quartier de Planoise (Besançon - 25), Récidev propose également les « tables de quartiers », des temps d'échanges autour de thématiques citoyennes, en partenariat avec le Club Sauvegarde qui anime des activités en pied d'immeubles. Les enfants sont ainsi occupés et les parents sont libres et donc plus attentifs. La discussion est plus facile et vise à dépassionner les débats grâce à des échanges apaisés.

Pour aller plus loin

Récidev

3, avenue du Parc - 25000 Besançon

contact@ recidev.org

<https://www.recidev.org/>

⁷ - La technique de l'arpentage trouve son origine dans le milieu ouvriers à la fin du 19ème siècle. Ces derniers souhaitaient s'acculturer davantage sur différents sujets (juridique, lien avec le travail, comprendre les lois) et pouvoir créer du débat.



Entretien avec CIDFF 58 - Eve BRUNO (Directrice)

Les Centres d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) ont pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner les femmes sur l'ensemble du territoire. Ils exercent une mission d'intérêt général avec de multiples actions afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

A Nevers, le CIDFF est implanté au cœur du quartier prioritaire Bords de Loire – Courlis – Baratte.

Une ou des actions phares ?

Plusieurs interventions sont réalisées à destination de publics scolaires (élémentaire, collège et lycée) comme de la prévention ou un travail sur la posture avec des collégiens lycées et plus particulièrement autour du sexisme.

Dans le QPV, un projet de refonte de cour de récréation a été mené avec l'objectif de lutter contre la discrimination spatiale. Traditionnellement, il est fréquent de voir les garçons jouer au milieu avec des jeux de ballons et prendre possession de la cour. Alors que les filles sont plutôt aux extrémités avec des activités plutôt spatialement contraintes, comme la corde à sauter par exemple. Pour retravailler cela, il y a eu d'abord une séquence d'observation (comment les espaces étaient partagés) puis une séquence d'analyse avec les enfants (qui fait quoi, qu'est-ce que cela engendre pour chacune et chacun...) et enfin une séquence de réflexion à une utilisation plus égalitaire.

Il y a aussi des actions à destination d'un public adultes comme « les femmes en bleu », menée de 2009 à 2011. Le point de départ était de pouvoir faire gagner en autonomie les femmes sur des pratiques habituellement masculines. Le CIDFF a ainsi proposé des ateliers sur différents sujets, en partenariat avec un lycée polyvalent avec une section mécanique / électricité / menuiserie.

La première année, les ateliers étaient tournés sur la mécanique : « *je dispose d'une voiture et je veux me débrouiller sans faire appel à un tiers si j'ai un souci* ». Pendant cinq mois, une fois par semaine, les femmes se sont rendues dans le lycée et ont suivi des ateliers. Par exemple, une séance était dédiée à la conduite de poids lourd sur circuit.

L'action s'est poursuivie les deux années suivantes avec l'électricité/plomberie et la dernière année avec la menuiserie.

Ce projet, au-delà, des compétences gagnées au fil des séances, a permis d'autres bénéfices secondaires. Les

femmes ont repris confiance en elle et créé une sororité avec un environnement favorable (devoir se lever et se préparer, organiser du covoiturage pour se rendre sur le lieu de l'atelier, etc.). « A travers ce projet, on montre que les femmes ont aussi des compétences et que cela est possible ». 35 femmes du QPV ont pu profiter des ateliers.

Pour la suite, le CIDFF a pour projet de disposer d'un van itinérant, à une échelle départementale, afin de porter la lutte contre les discriminations auprès des élèves sur des horaires méridiens, et proposer des ateliers flash pour les toucher plus facilement.

La structure souhaite aussi développer des ateliers sur la précarité menstruelle : travailler cette thématique avec des jeunes et jeunes majeurs, aussi bien des filles que des garçons.

Pour aller plus loin

CIDFF 58

24 rue Bernard Palissy - 58000 Nevers

<https://nievre.cidff.info/>



Entretien avec Infodroits - Kylian MARINELLI (Juriste - chargé de mission)

L'association « InfoDroits » existe depuis 33 années. Elle a été fondée par des étudiants en faculté de droit à Bordeaux.

La structure a vocation à expliciter au mieux la loi aux usagers à travers différentes entrées :

- information individuelle et collective aux particuliers : permanences dans différentes structures (CCAS, centres sociaux par exemple) pour orienter. Pour le collectif, le public peut aller de la maternelle aux séniors : ce sont des groupes constitués par les structures, et l'idée est de faire venir l'association avec un bagage juridique sur une thématique ciblée.
- information individuelle professionnelle : des permanences téléphoniques sont disponibles à destination des travailleurs sociaux, par rapport notamment à une personne accompagnée.

Pour une approche collective, des journées de formations sont dispensées d'une demi-journée à une journée complète.

L'association n'intervient pas pour du conseil juridique qui relève d'un métier comme celui d'avocat. Ce dernier va orienter l'usager sur telle ou telle solution, là où l'association propose uniquement de l'information juridique, c'est-à-dire qu'elle va expliciter réellement mais sans prodiguer de conseils précis.

En Bourgogne-Franche-Comté, elle est présente depuis 2018 et basée à Dijon. Deux salariés sont en poste : l'un davantage référent pour les permanences et l'autre plutôt référent auprès des partenaires.

Une ou des actions phares ?

Des ateliers sont dispensés à destination d'un public jeune, dans des missions locales, auprès des 16-25 ans. Durant deux heures, les participants vont identifier ensemble les critères cumulatifs de la discrimination ainsi que les 26 interdits par la loi. L'objectif est d'expliquer le traitement judiciaire des discriminations et le rôle des institutions, et notamment celui du défenseur des droits.

Les ateliers se déroulent sous un format ludique avec un débat mouvant : une présentation de cas est faite auprès des jeunes, sans indications particulières, et ces derniers doivent donner leurs avis. Ils ont pour la plupart des idées bien définies sur le sujet et font souvent référence à la discrimination raciale et de religion.

Un jeu de cartes peut être utilisé comme support. On y retrouve alors les 26 critères de discrimination et les participants se mettent dans la peau d'un personnage. Suivant le critère de la carte piochée, le joueur doit indiquer s'il est dans son droit ou non suivant la loi.

Les journées de formation à destination des professionnels de terrains qui sont amenés à être avec des habitants de quartier vont davantage dans le détail, avec par exemple des études de fiches d'arrêt (démarche méthodologique utilisé en droit pour réaliser des fiches de cas).

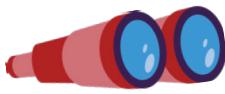
Il y a un besoin constant de formation et l'association répond souvent aux appels à projets.

Des projets d'interventions dans les maisons d'arrêt vont être prochainement mis en place.

↗ Pour aller plus loin

Infodroits
21000 Dijon
contact@infodroits.org
<https://www.infodroits.org/>





le regard de BFC International : le renforcement des acteurs locaux face aux préjugés et à l'intolérance

Depuis 2023, le réseau régional multi-acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, Bourgogne-Franche-Comté International met en œuvre des actions en faveur de la lutte contre les préjugés et l'intolérance, terreaux des discriminations, en partenariat avec la DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Grâce aux modalités et aux outils de l'éducation à la citoyenneté mondiale, les structures associatives et les collectivités territoriales sont ainsi soutenues pour renforcer leurs connaissances et leurs capacités sur ce thème.

Plusieurs approches sont mises en œuvre.

Des formations sont organisées sur les territoires, en partenariat avec les collectivités, délégués du préfet à la politique de la ville et des associations locales. Une journée pour comprendre les bases historiques et juridiques de la lutte contre les discriminations, échanger sur nos représentations et définir les concepts.

L'ensemble de ces objectifs sont travaillés par l'expérimentation d'outils pédagogiques d'éducation à la citoyenneté mondiale et permet d'analyser le lien entre la construction des préjugés et des stéréotypes et leurs conséquences sur les discriminations.

A ce jour, ce sont 92 personnes, bénévoles ou professionnels de structures privées et agents du service public, qui ont été formées par BFC International.

Par ailleurs, des rencontres régionales sont organisées annuellement, en partenariat avec la DREETS BFC et Trajectoire Ressources, pour rassembler les acteurs des territoires. Les objectifs de ces journées sont multiples : développer l'interconnaissance entre les acteurs et le travail multi-acteurs dans les différents domaines d'actions tout en permettant l'appropriation de projets d'éducation à la citoyenneté mondiale qui s'emparent de la lutte contre les discriminations ; approfondir les connaissances et la compréhension des modalités de lutte contre les préjugés et l'intolérance par la valorisation et la promotion d'initiatives locales.

A travers ces rencontres, c'est le renforcement de nos capacités à agir en faveur de la lutte contre les discriminations via l'éducation à la citoyenneté mondiale qui est recherché.

Parallèlement, le dispositif Tandems Solidaires permet la mise en œuvre de projets éducatifs en milieu scolaire par des associations locales du champ de la coopération et de la solidarité internationale.

Soutenu par huit collectivités territoriales (région BFC, département du Jura, département du Territoire de Belfort, villes de Dijon, Besançon, Arbois, Nevers, Belfort), ce dispositif permet une dynamique d'ouverture au monde et à l'autre pour les élèves, dans une démarche participative et multi-acteurs.

Enfin, les programmes de mobilité européenne et internationale accompagnent les jeunes, individuellement ou en groupe, dans des projets de solidarité tournée vers l'étranger, qui contribuent également au développement d'une meilleure connaissance et compréhension du monde.

Enfin, le réseau BFC International accompagne les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de politique publique en faveur d'une meilleure prise en compte de ces sujets.

L'ensemble de ces approches facilitent le développement d'un esprit critique et le renforcement de la posture de citoyen actif et engagé pour l'ensemble des habitants de notre région.

NOTES